

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 543

Artikel: Vivre en prison
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022357>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Encore faut-il que le remède ne soit pas pire que le mal. Or on fait grand bruit autour d'un produit dans lequel les phosphates sont remplacés par 6-12% d'EDTA. Il s'agit, à l'instar du NTA interdit aux USA, d'un produit capable de complexer (lier) des métaux. Comme il introduit dans l'eau de l'azote, qui est un engrais, on aura le même phénomène d'eutrophisation (prolifération des algues) qu'avec les phosphates et en plus le risque d'augmenter la quantité de nitrates. Il solubilise les métaux lourds des sédiments de nos rivières et lacs (mercure, plomb, zinc, cadmium, etc.), ce qui n'est pas souhaitable. Si de l'EDTA parvenait dans l'eau potable, il complexerait le zinc de la tuyauterie et nous aurions de l'eau zinguée nuisible à la santé. Et puis l'EDTA qui parvient dans notre corps pourrait y complexer les métaux présents dans le sang ou ailleurs. Si l'Office fédéral de l'environnement et la Commission des eaux n'interdisent pas ce produit, c'est que les bases législatives font défaut et surtout parce que sa vente est restreinte. Le problème serait différent si ce produit était très utilisé. Alors prudence!»

LA CAUTION DE L'EAWAG

Face à ce cri d'alarme de la Fédération romande des consommatrices, rappelons ce que précisait P. Lehmann (DP 540, 3.4.1980, «Se passer des phosphates», entre autres, les détails d'une lessive sans phosphates): «Les produits qui remplacent les phosphates ne sont pas tous parfaitement inoffensifs s'il s'en trouve de grandes quantités dans l'eau; mais il est maintenant acquis que par rapport aux phosphates, ils représentent un moindre mal.»

Cette opinion est aussi celle du directeur de l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (EAWAG), le professeur Werner Stum, qui le confirmait fin février par écrit à la députée libérale genevoise au Conseil des Etats, M^{me} Monique Bauer-Lagier.

Pas question ici d'un «vide» dans la législation adhoc: la méfiance de la FRC paraît nettement exagérée, l'avis du professeur Stum faisant,

jusqu'à plus ample informé, autorité en la matière. Mais puisqu'il s'agit concrètement de l'utilisation du Plurin W, fabriqué par la maison Held à Steffisburg, mentionné dans l'encadré accompagnant le texte de P. Lehmann, allons-y de quelques précisions supplémentaires!

UN NOUVEAU PLURIN

Dès le lancement de la poudre à lessive en question, le fabricant a été en butte aux critiques dont la FRC se fait l'écho. Il s'est toujours défendu, sur les plans scientifiques et économiques (particulièrement crucial, cet aspect-là du débat!), avec la plus grande vigueur. Sans être jamais confondu.

Aujourd'hui, et c'est tout à son honneur, sur la lancée de ses recherches sur la substitution des phosphates, il modifie encore son produit, toujours vendu d'ailleurs sous le même nom: nous sommes donc en mesure de vous annoncer en premier que lorsque vous achèterez du Plurin W, vous aurez dès maintenant une lessive ne contenant ni phosphates, ni EDTA, et toujours parfaitement efficace (comme P. Lehmann en témoigne, entre autres)!

En bref, la controverse sur la nocivité n'était pas close, loin de là; mais elle est déjà périmée!

Une gifle de plus à l'industrie des détergents figée sur des productions dont la nocivité est, elle, prouvée de longue date (pour mémoire Unilever: 185 millions de chiffre d'affaires en Suisse dans la lessive en 1979). Et un désaveu supplémentaire pour le monde politique helvétique englué (refus de la motion Bauer-Lagier au Conseil des Etats) dans la défense des intérêts économiques acquis. (Réd.)

REÇU ET LU

Vivre en prison

Le côté caché des gros titres de la presse quotidienne: Petra Krause arrêtée à Zurich, assorti des précisions classiques d'un correspondant de presse

sur un «coup», les antécédents de la «terroriste», le rappel plus ou moins étoffé du climat policier en Allemagne fédérale, l'évocation des attentats présumés auxquels aurait participé la prisonnière; de quoi animer l'actualité du jour...

Reste une femme emprisonnée qui subit son incarcération avec ses moyens physiques et psychiques, cette femme-là les gros titres n'en parlent pas, ou rarement. Pour découvrir cette autre réalité, un témoignage: Petra Krause dit en une vingtaine de pages ce que fut sa première semaine d'incarcération à Zurich, précisément du 20 au 27 mars 1975 (elle sera extradée en Italie le 15 août 1977 pour y être jugée après une détention préventive de 880 jours). On peut ne pas être d'accord avec la militante, le récit du choc demeure, exprimé sans pathos, méthodiquement, scrupuleusement (Editions «Que faire?»: «L'isolement carcéral en Suisse — Témoignage de Petra Krause»); impressionne également l'itinéraire carcéral de P. Krause, restitué à travers une interview (décembre 1979) et une longue conversation avec un psychologue, la caserne de la police de Zurich, la prison du district de Winterthur, la prison de district de Zurich, la prison du district d'Affoltern am Albis, la prison de femmes de Pozzuoli (Naples).

«Depuis le cinquième mois: augmentation des désordres du comportement et de la perception. Au quinzième mois, penser, lire, comprendre, ne sont possibles que dans des conditions déterminées et seulement en ce qui concerne des sujets relatifs à la situation dans les prisons. Alternance de moments d'euphorie et d'agressivité. Après la libération apparaissent des difficultés d'adaptation qui persisteront.»

— Dans le dernier numéro du magazine de la «Basler Zeitung» (n° 17) un aperçu de la décentralisation qui permet un réseau de communication commercial greffé sur la TV par câble, tel qu'il vient d'être mis au point sur une grande échelle outre-Atlantique. Tout autre chose que les rêves d'une nouvelle communauté régénérée par la «communication» à la portée de tous!